

Manitoba



Éducation et Apprentissage de la petite enfance

Division de l'apprentissage et de la garde de la petite enfance

114, rue Garry, bureau 210

Winnipeg (Manitoba) R3C 4V4 Canada

Tél. : 204 945-0776 Téléc. : 204 948-2625

Sans frais : 1 888 213-4754

www.gov.mb.ca/gardedenfants

Le 20 décembre 2024

DESTINATAIRES : Directeurs et présidents de conseil d'administration des centres de garde de la petite enfance, et fournisseurs de services de garderie à domicile

Bonjour,

La présente fournit de l'information sur le calendrier des jours fériés de 2025 et la disposition de deux journées de perfectionnement professionnel pour le personnel de l'apprentissage et de la garde de la petite enfance durant l'année civile 2025.

Les établissements qui reçoivent une subvention de fonctionnement peuvent choisir de fermer leurs portes un maximum de deux journées choisies à leur discrétion pour du perfectionnement professionnel, et ce, sans perte de revenus provenant des frais déboursés par les parents ou de l'allocation pour la garde d'enfants et de la subvention relative aux frais de garde réduits.

Remarques :

- Les établissements ne seront **pas** tenus de compenser cette ou ces journées de fermeture en ouvrant un autre jour où ils sont habituellement fermés (par exemple, le lundi de Pâques), comme le voulait la pratique avant 2023.
- Comme ils le font depuis de nombreuses années, les établissements pourront choisir de fermer leurs portes le 22 ou le 23 mai 2025 afin que le personnel assiste à la 47^e conférence provinciale annuelle de la Manitoba Child Care Association.
- Les établissements peuvent choisir de fermer plutôt un ou deux autres jours pour permettre à leur personnel d'assister à d'autres conférences ou de suivre une formation organisée à l'interne.

Veuillez consulter l'annexe intitulée « Jours de fermeture en 2025 », ci-jointe, qui fournit de l'information entourant le versement de l'allocation pour la garde d'enfants et de la subvention relative aux frais de garde réduits lors des jours fériés reconnus (ou d'autres dates de fermeture approuvées) et des deux journées de perfectionnement professionnel en 2025.

Nous reconnaissons l'importance du perfectionnement professionnel dans le maintien de la qualité des programmes d'apprentissage et de garde de la petite enfance. Nous vous remercions de votre dévouement continu envers les enfants, les familles et votre collectivité.

Veuillez agréer mes meilleures salutations.

La sous-ministre adjointe,

Sarah Whiteford